

## Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2024 à 17h

Convocation du 25 mars 2024, affichée le 28 mars 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES,  
Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

Lecture et adoption à l'unanimité du compte rendu précédent.

### Budget principal - Approbation du compte de gestion du receveur - Année 2023

Résultats de clôture :

- Fonctionnement .....	+	757 577,17 €	Excédent
- Investissement .....	-	58 537,78 €	Déficit

### Budget principal - Compte administratif - Année 2023

Étant donné :

- Investissement : restes à réaliser.....	-	7 423,43 €	Dépenses
---	---	------------	----------

Résultats définitifs :

- Fonctionnement .....	+	757 577,17 €	Excédent
- Investissement .....	-	65 961,21 €	Déficit

### Budget principal - Année 2023 - Affectation du résultat de fonctionnement

Affectation du résultat de fonctionnement :

- Excédent à affecter (Fonctionnement) .....	+	757 577,17 €	(a)
- Besoin de financement (Investissement) .....	-	65 961,21 €	(b)
- Affectation en recette d'investissement au 1068 .....	+	65 961,21 €	(-b)
- Report en recette de fonctionnement au 002 .....	+	691 615,96 €	(a+b)

### Budget principal - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Maintien des taux au niveau de ceux appliqués en 2023.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	61,78 %
- Taxe d'habitation	6,84 %

### Budget primitif - Année 2024

Adoption du budget primitif suivant :

Reprise du résultat :

- Fonctionnement Report au 002 Recette .....	691 615,96 €
- Investissement Report au 001 Dépense .....	58 537,78 €

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à :

- Section d'investissement.....	431 124,48 €
- Section de fonctionnement.....	1 041 815,96 €

## Subvention aux associations

Le maire rappelle au conseil municipal les pièces à joindre à chaque demande de subvention :

- Compte rendu financier de l'année écoulée
- Budget prévisionnel pour l'année à venir
- Relevé d'Identité Bancaire
- Nombre de personne de Concoules concernée (selon le cas)

Il rappelle également la délibération n° 20230403 18 :

Il est accordé aux associations qui proposent des activités aux enfants la somme de 80.00 € par enfant de Concoules jusqu'à l'âge de 15 ans.

Le conseil municipal décide les subventions suivantes :

LE LIVRE QUI MARCHE - Bibliothèque	200 €
LE LIVRE QUI MARCHE - Bibliothèque - Achat de livre	700 €
LO PELO BADALHA	200 €
PÉTANQUE CONCOULOISE	200 €
CONCOULES ANIMATION	200 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	200 €
CEVEN GAMBIT	200 €
ODEC PRODUCTION	200 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE GÉNOLHAC	200 €
ASSOCIATION SPORTIVE GÉNOLHAC SCOLAIRE OLYMPIQUE	3 enfants x 80 € = 240 €
CÉVENNES TERRE D'ACCUEIL	200 €
SKI CLUB DE GÉNOLHAC	1 enfant x 80 € = 80 €
ADMIR LES PETITS LOUPS MICRO CRÈCHE VILLEFORT Délibération n° 20230516 01	2 000 €
FANFARE PIQUE BACELE	150 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS VILLEFORT	200 €
SOU DE L'ÉCOLE DE VILLEFORT	6 enfants x 80 € = 480 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ÉCOLE DE VIELVIC	6 enfants x 80 € = 480 €
FOYER SOCIO ÉDUCATIF DU COLLÈGE DE VILLEFORT	4 enfants x 80 € = 320 €
KART CROSS VILLEFORT	0 €
LA LOCO MOTIVE 48	0 €
À UN MOMENT DONNÉ	0 €

## Demandes d'adhésion

Demande d'adhésion aux associations suivantes :

Association : CHEMIN DE RÉGORDANE

Montant de l'adhésion : 150 €

Le conseil municipal, après débat et vote, est contre l'adhésion à cette association.

Association : ASSOCIATION DES PRODUCTEURS  
DE CHÂTAIGNE DES CÉVENNES

Montant de l'adhésion : 100 €

Le conseil municipal, après débat et vote, est pour l'adhésion à cette association.

Association : RENOUEAU DE LA POMME 100% CÉVENNES

Montant de l'adhésion : 100 €

Le conseil municipal, après débat et vote, est pour l'adhésion à cette association.

## Aides financières

Le conseil municipal, après débat et vote, décide les aides financières suivantes :

Organisme : COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE VILLEFORT

Montant : 240 € = 80 € x 3 enfants (de Concoules jusqu'à l'âge de 15 ans)

Objet : Séjour à Paris du 26 février 2024 au 01 mars 2024

Organisme : COOPÉRATIVE SCOLAIRE COLLÈGE LA RÉGORDANE DE GÉNOLHAC

Montant : 80 € = 80 € x 1 enfant (de Concoules jusqu'à l'âge de 15 ans)

Objet : Séjour en Espagne du 26 mai 2024 au 30 mai 2024

**Renouvellement de la convention d'adhésion à l'automate d'appel  
mis à disposition par la Communauté Alès Agglomération à la Commune de Concoules**

La Communauté Alès Agglomération, notamment dans le cadre de sa compétence "sécurité publique et risques majeurs", a mis en place un système d'alerte à la population pour ses propres besoins et ceux de ses communes membres.

L'objet de la convention est de définir les modalités de fonctionnement de la plateforme d'automate d'appel accessible aux différentes communes de la Communauté Alès Agglomération ainsi que celles de prise en charge de l'abonnement et des coûts des frais téléphoniques engagés pour les campagnes d'informations et alertes lancées par les communes.

La convention de partenariat prendra effet à compter du 01 mai 2024 et arrivera à échéance le 30 avril 2029. Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention et autorise le maire à signer la convention.

**Chemin des Planchettes**

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 20231009 11.

Il donne la parole à Luc BILHAUT.

Celui-ci rappelle au conseil municipal qu'un habitant riverain demande la création d'une aire de retournement avec parking au hameau de Brin, chemin des Planchettes.

La commune ne dispose pas du terrain nécessaire à l'opération.

Jusqu'à présent, les négociations avec les propriétaires riverains pour acquérir le terrain nécessaire n'ont pas abouti.

Luc BILHAUT propose au conseil municipal de relancer ces négociations.

Le conseil municipal est d'accord.

**Poste de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire**

Le conseil municipal décide de procéder à une élection au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

**Élection du 2<sup>ème</sup> adjoint au maire**

Céline JOUIN, candidate, a obtenu sept (07) voix.

Céline JOUIN a été proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

Le Maire, M. Jean-Marie MALAVAL



